



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 juillet 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2014-863

AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX REQUIS AFIN DE DESSERVIR LE SITE DU PARC ÉCOLOGIQUE DE LA FERME DALTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé par la délégation de pouvoir numéro 123304 à la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis ainsi qu'une évaluation environnementale de site de type I pour le projet de construction des services municipaux requis pour desservir le site du parc écologique de la ferme Dalton;

CONSIDÉRANT QU'une demande doit être soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention des autorisations nécessaires pour les travaux à réaliser sur ce site :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue de l'obtention des autorisations nécessaires pour l'approbation des documents se rapportant au projet de construction des services municipaux requis pour desservir le site de du parc écologique de la ferme Dalton;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités compétentes, une fois les travaux terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2014-864

CONFIRMER AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES L'ENGAGEMENT DE LA VILLE À RESPECTER LES NOUVELLES EXIGENCES DE REJET INHÉRENTES À L'IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTIION PAR ULTRAVIOLETS À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'un procédé de désinfection à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau bénéficie d'une aide financière du programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-383 du 20 avril 2010, adoptait le protocole d'entente relatif à l'octroi de l'aide financière, signé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville, qui met en évidence des obligations en termes d'exigences préliminaires de rejets de l'usine d'épuration et qu'au cours de l'évolution du projet il a été démontré que le respect de ces exigences nécessiterait l'exploitation du procédé de désinfection uniquement pour la période estivale qui s'étend du 1^{er} mai au 31 octobre;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à l'établissement d'une politique visant la protection des prises d'eau potable, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demandait qu'une étude complémentaire soit réalisée par le consultant mandaté pour le projet de désinfection, soit la firme Dessau, afin d'analyser l'impact qu'aurait un resserrement des exigences de rejet pour la période hivernale, qui s'étend du 1^{er} novembre au 30 avril, sur le projet d'implantation d'un procédé de désinfection et que cette étude a démontré que le resserrement des exigences de rejet en période hivernale n'aurait pas d'influence sur le dimensionnement et la conception du procédé de désinfection, mais qu'il nécessiterait son exploitation en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1573 du 2 octobre 2013, a procédé à la sélection du procédé de désinfection par ultraviolets qui sera implanté à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau et que le processus menant à cette sélection a permis de mettre en évidence des coûts d'exploitation annualisés pour une période de dix ans incluant la consommation énergétique et les pièces, se chiffrant à 85 334 \$ incluant les taxes pour la période estivale et à 75 853 \$ incluant les taxes pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'en 2013, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a apporté des modifications à certains critères de qualité d'eau de surface dont les coliformes fécaux, menant à un resserrement de l'exigence de rejet en période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 30 avril, et que cela nécessitera l'exploitation du procédé de désinfection douze mois par année engendrant des coûts d'exploitation supplémentaires annualisés pour une période de dix ans de 75 853 \$ incluant les taxes, portant l'estimation du coût total d'exploitation annualisé à 161 187 \$ incluant les taxes, et l'estimation du coût total actualisé à 1 365 254,41 \$;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour le dépôt de la confirmation des engagements de la Ville en matière de respect des nouvelles exigences de rejet applicables au projet de désinfection :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à respecter les nouvelles exigences de rejet pour le projet d'implantation d'un procédé de désinfection à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau.

Adoptée

CE-2014-865

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES POUR UN MONTANT DE 15 349,16 \$ - BOUTHILLETTE, PARIZEAU INC. - CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC GILBERT-GARNEAU - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-499 du 3 avril 2013, mandatait la firme Bouthillette Parizeau inc. pour un montant total de 170 737,88 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de construction de centres communautaires dans les parcs des Trembles, Gilbert-Garneau et la maison des jeunes au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité portante des sols en place étant faible à l'endroit d'implantation du bâtiment comme développé dans la phase de conception, il est préférable de revoir l'implantation à l'endroit identifié au démarrage du projet;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé pour l'ajustement de coût juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des honoraires pour services professionnels en ingénierie au montant de 15 349,16 \$ incluant les taxes, au contrat de Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du projet de construction du centre communautaire du parc Gilbert-Garneau, le tout représentant un contrat total de 186 087,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-001-29706	13 845,38 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur de Gatineau - Centre communautaire Gilbert-Garneau
04-13493	667,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	836,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-866

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES POUR UN MONTANT DE 16 087,30 \$ - LES ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE & ASSOCIÉS - CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC GILBERT-GARNEAU - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-498 du 3 avril 2013, mandatait la firme Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés pour un montant total de 154 353,94 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture pour les projets de construction de centres communautaires dans les parcs des Trembles, Gilbert-Garneau et la maison des jeunes au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité portante des sols en place étant faible à l'endroit d'implantation du bâtiment du parc Gilbert-Garneau comme développé dans la phase de conception, il est préférable de revoir l'implantation à l'endroit identifié au démarrage du projet;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé de 16 087,30 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement de coût juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des honoraires pour services professionnels en architecture au montant de 16 087,30 \$ incluant les taxes, au contrat de Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés, dans le cadre du projet de construction du centre communautaire du parc Gilbert-Garneau, le tout représentant un contrat total de 170 441,24 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-001-29707	14 511,20 \$	Fonds de développement des communautés - Gatineau - Centre communautaire Gilbert Garneau
04-13493	699,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	876,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-867

2014 YL 004 - ACHAT D'ASSISTANCE TECH CONNECT POUR LES USINES D'EAU POTABLE ET L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (2^o) et (6^o) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir celui-ci après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur et dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Lumen inc., 250, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6 pour la mise à jour et l'assistance technique « Tech Connect » pour les produits Rockwell Automation, et ce, pour les usines d'eau potable et l'usine d'épuration pour un montant de 33 504,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services déposée le 11 juin 2014.

Le contrat pour une période de trois ans débutera le 21 septembre 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2015 à 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41430-672-29705	10 074,15 \$	Électrique et instrumentation - Usine de traitement des eaux usées - Pièces d'équipement et logiciels informatiques
04-13493	485,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	608,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-868

CESSION DES DROITS DE DEUX SERVITUDES SUR DES PARTIES DU LOT 1345 075 DU CADASTRE DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 345 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au coin des boulevards Saint-Raymond et de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec, propriétaire du lot voisin situé au nord, soit le lot numéro 1 342 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, a approché la Ville de Gatineau dans le but d'acquérir deux servitudes réelles et perpétuelles qui leur permettront de réaliser certains travaux de nature électrique sur le lot 1 342 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull. Les servitudes requises sont décrites ci-dessous et identifiées au plan de monsieur Richard Lamontagne, arpenteur-géomètre sous le numéro 186 de ses minutes :

Lots	Types de servitudes requises	Superficies
1 345 075-ptie	De passage	83 m ² ou 893 pi ²
1 345 075-ptie	D'utilités publiques	12 m ² ou 129 pi ²

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage d'une superficie de 83 m² permettra à Hydro-Québec de contourner leur installation par le sud et ainsi atteindre l'arrière de leur lot;

CONSIDÉRANT QUE la servitude d'utilités publiques d'une superficie de 12 m² consiste en la régularisation d'un empiètement sur le lot 1 345 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, de conduites enfouies à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des deux servitudes a été établie à 3 400 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans son rapport d'évaluation du 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations, une entente est intervenue avec Hydro-Québec, laquelle accepte d'acquiescer les servitudes requises aux montants suivants :

Lots	Types de servitudes requises	Superficies	Valeur des servitudes
1 345 075-ptie	De passage	83 m ² ou 893 pi ²	3 000 \$
1 345 075-ptie	D'utilités publiques	12 m ² ou 129 pi ²	<u>400 \$</u>
TOTAL			3 400 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la cession à Hydro-Québec des servitudes réelles et perpétuelles décrites ci-dessous et démontrées au plan préparé par monsieur Richard Lamontagne, arpenteur-géomètre, sous le numéro 186 de ses minutes, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type d'Hydro-Québec :

Lot	Type de servitudes requises	Superficie	Valeur des servitudes
1 345 075-ptie	De passage	83 m ² ou 893 pi ²	3 000 \$
1 345 075-ptie	D'utilités publiques	12 m ² ou 129 pi ²	<u>400 \$</u>
TOTAL			3 400 \$

Le Service du greffe est mandaté à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à procéder à la publication des actes de servitudes;

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2014-869

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-21 AU MONTANT DE 140 318,26 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 JUIN 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-21 au montant de 140 318,26 \$ pour la période du 1^{er} au 7 juin 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2014-870

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-19 - 151 258,14 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 MAI 2014**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 au montant de 151 258,14 \$ pour la période du 18 au 24 mai 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2014-871

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY - 2 AU 16 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au Musée canadien de l'histoire dans le cadre des Grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement les 2, 6, 9, 13 et 16 août 2014 sur différentes rues situées près du site du Musée canadien de l'histoire et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

Heures	Rues
21 h à 22 h 15	Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard Sacré-Coeur
21 h à 22 h 15	Rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Papineau, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Élisabeth-Bruyère, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue de Verdun, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
21 h à 22 h 15	Rue Champlain, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
20 h 45 à 22 h 15	Pont Alexandria (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h 15	Pont Alexandria (fermeture aux piétons)

Le tout selon le plan numéro G-14-022-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2014-872 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 D'UN MONTANT DE 423 582,03 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 JUIN 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 423 582,03 \$ pour la période du 12 au 18 juin 2014.

Adoptée

CE-2014-873 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23 - 42 297,62 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - 638 076,80 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 - 6 448,69 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 23 - 1 257 503,31 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 23 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	42 297,62 \$	16 au 20 juin 2014
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	638 076,80 \$	16 au 20 juin 2014
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	6 448,69 \$	16 au 20 juin 2014
Liste des embauches numéro 23	Embauches de personnel temporaire	1 257 503,31 \$	9 au 13 juin 2014

Adoptée

CE-2014-874 RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - FONDATION DES OEUVRES TÉLÉ OUTAOUAISE INC. - 113, RUE NAPOLÉON-GROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation des œuvres télé outaouaise inc. a obtenu, le 4 octobre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 113, rue Napoléon-Groulx;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation des œuvres télé outaouaise inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 113, rue Napoléon-Groulx;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Fondation des œuvres télé outaouaise inc. pour l'immeuble situé au 113, rue Napoléon-Groulx.

Adoptée

CE-2014-875

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - L'AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - 405, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais a obtenu, le 12 octobre 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour une partie de l'immeuble situé au 405, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais a reçu, le 6 février 2014, une décision de caducité de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 405, rue Notre-Dame pour avoir fait défaut de produire les preuves nécessaires à la démonstration que les conditions d'obtention de la reconnaissance sont toujours remplies;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme L'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais a présenté une nouvelle demande pour être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 405, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme L'Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 405, rue Notre-Dame;

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'à la suite d'une inspection de l'immeuble en novembre 2013, il a été constaté que l'étage de l'immeuble est constitué de trois logements occupés par des locataires et que le sous-sol de l'immeuble n'est pas aménagé.

Adoptée

CE-2014-876

SOUMISSION 2014 SI 136 - IMPRESSION - PAPETERIE GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Imprimerie Frappier, 556, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A4, pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, sur la base des prix unitaires par lots indiqués à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 88 741,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant le 5 septembre 2014. Après la première année du contrat, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 999 \$ incluant les taxes, considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds nécessaires à cette fin seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-877 **SOUSSION 2013 SP 360 - FOURNITURE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) ltée, 1900, promenade City Park, unité 205, Ottawa, Ontario, K1J 1A, pour la fourniture d'imprimantes multifonctions, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif sur cinq ans de 612 034,92 \$ incluant les taxes, et un montant approximatif de 285 942,83 \$ incluant les taxes, pour le service d'entretien et la fourniture de cartouches d'encre pour une période de dix ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 février 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat prendra effet à compter de l'adjudication, et ce, pour une période de cinq ans pour la fourniture d'imprimantes multifonctions et pour une période de dix ans pour le service d'entretien et la fourniture de cartouches d'encre. Les prix soumis seront fermes pour la durée du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2015 à 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14011-001-29708	117 133,38 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	5 647,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 075,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-878 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE COUP DE POUCE - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ au centre de la petite enfance Coup de pouce, 110, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 5Z7, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	200 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-879

SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE SYMMES D'ARCY MCGEE - JARDIN ALIMENTAIRE SÉCURITAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU - RICHARD M. BÉGIN ET MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école secondaire Symmes-D'Arcy McGee, à l'attention de monsieur Robin Ezekiel, 925, boulevard du Plateau, Gatineau, Québec, J9J 3G2, à titre de subvention pour un jardin alimentaire sécuritaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-880

SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIERA - ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ au Centre des aînés de Riviera, 288, chemin Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 3W4, à titre de subvention pour les activités de l'année 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	500 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-881 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - LA POINTE AUX JEUNES INC. - ACTIVITÉS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de La Pointe aux Jeunes inc., à l'attention de madame Anne Boutin, 1-448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	5 000 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-882 **AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 104 468,20 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM pour un montant de 83 081,34 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 124001;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant AECOM recommande un montant supplémentaire de 21 386,86 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 124001 pour un montant de 83 081,34 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 21 386,86 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham à la firme Allen Entrepreneur général inc., portant le cumulatif des ajustements à approuver à 104 468,20 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat, incluant les ajustements déjà autorisés, représente un montant de 28 514 983,15 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-29709	19 291,55 \$	Travaux de modernisation - Usine de production d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrat
04-13493	930,07 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 165,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-883

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 71 924,90 \$ - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2013 - LOT 2 - CONTRAT C-13-032 - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE, DE L'ORÉE-DU-PARC, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - JOSÉE LACASSE, MIKE DUGGAN, MIREILLE APOLLON, JEAN LESSARD, MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1164 du 3 juillet 2013, mandatait la compagnie Construction DJL inc. pour un montant total de 2 739 313,64 \$ incluant les taxes, pour la réfection de chaussées 2013 - Lot 2, contrat C-13-032;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 167 172,76 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les variations de quantités au contrat représentent une économie de 95 247,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 116917, 119048 et 121386 ont été approuvées pour un montant de 67 335,31 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé pour l'ajustement de coût juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 116917, 119048 et 121386 au montant de 67 335,30 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement de coût de soumission de 4 589,60 \$ incluant les taxes, au contrat de Construction DJL inc., dans le cadre du projet de réfection de chaussées 2013 - Lot 2, contrat C-13-032, portant ainsi le coût total du contrat à 2 811 238,54 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-034-29710	4 139,95 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur de Masson-Angers - Du Progrès : du boulevard des Laurentides à la rue Laurette-Routhier
04-13493	199,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	250,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-884

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 274 129,14 \$ - GROUPE ATWILL-MORIN POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION À LA MAISON DU CITOYEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-978 du 12 juin 2013, mandatait le Groupe Atwill-Morin pour un montant total de 2 552 445 \$ incluant les taxes, pour la phase 3 de la réfection de la maçonnerie et de la fenestration à la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1744 du 11 décembre 2013, entérinait les avenants 1 à 11 et autorisait des ajustements au contrat à l'entrepreneur Groupe Atwill-Morin pour des travaux supplémentaires pour un montant de 300 849,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mercier-Pfalzgraf architectes, mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 182 657,68 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 120679, 120708, 121641 et 123170 au montant de 91 471,46 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement au montant de 182 657,68 \$ incluant les taxes, au contrat du Groupe Atwill-Morin, dans le cadre du projet de réfection de la maçonnerie et de la fenestration phase-3, à la Maison du citoyen, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 274 129,14 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat pour la phase 3 du projet de réfection de la maçonnerie et de la fenestration à la Maison du citoyen, incluant le montant de 300 849,51 \$ incluant les taxes, déjà autorisé par la résolution numéro CE-2013-1744 du 11 décembre 2013, ainsi que la présente demande au montant de 274 129,14 \$ incluant les taxes, représente un montant de 3 127 423,65 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-001-29711	164 762,39 \$	Réfection de maçonnerie à la Maison du citoyen
04-13493	7 943,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 951,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-885

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 12 819,71 \$ - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC DES TREMBLES - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-499 du 3 avril 2013, mandatait la firme Bouthillette Parizeau inc. pour un montant total de 170 737,88 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de construction de centres communautaires dans les parcs des Trembles, Gilbert-Garneau et la maison des jeunes au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Bouthillette Parizeau inc. a déjà été augmenté de 15 349,16 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet de construction du centre communautaire Gilbert-Garneau, pour un montant total de 186 087,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'avec la modification au programme de construction du centre communautaire du parc des Trembles, on doit revoir l'ensemble des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé de 12 819,71 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement de coût dans le cadre du projet de construction du centre communautaire du parc des Trembles, comme étant juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des honoraires pour les services professionnels en ingénierie au montant de 12 819,71 \$ incluant les taxes, au contrat de Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du projet de construction du centre communautaire du parc des Trembles.

Le coût total du contrat pour les trois projets de construction représente jusqu'à présent un montant total de 198 906,75 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12035-005-29712	11 563,74 \$	Fonds de développement des communautés - Hull - Centre communautaire des Trembles
04-13493	557,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	698,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-886

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 7 397,61 \$ - LES ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE & ASSOCIÉS - CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC DES TREMBLES - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-498 du 3 avril 2013, mandatait la firme Les Architectes Carrier Savard Labelle & associés pour un montant total de 154 353,94 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture pour les projets de construction de centres communautaires dans les parcs des Trembles, Gilbert-Garneau et la maison des jeunes au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Les Architectes Carrier Savard Labelle & associés a déjà été augmenté de 16 087,30 \$ pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du projet de construction du centres communautaires Gilbert-Garneau;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires de 2 223,73 \$ incluant les taxes, pour le projet du centre communautaire du parc des Trembles ont déjà été autorisés par la délégation numéro 122275;

CONSIDÉRANT QU'avec la modification au programme, on doit revoir l'ensemble des documents d'appel d'offres.

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé de 5 173,88 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement de coût pour le projet du centre communautaire du parc des Trembles est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 122275 au montant de 2 223,73 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement du coût des honoraires pour services professionnels en architecture au montant de 5 173,88 \$ incluant les taxes, au contrat de Les Architectes Carrier Savard Labelle & associés, dans le cadre du projet de construction du centre communautaire du parc des Trembles, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 7 397,61 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat des honoraires pour les trois projets de construction représente jusqu'à présent un montant de 177 838,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12035-005-29713	4 666,98 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur de Hull - Centre communautaire des Trembles
04-13493	225,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	281,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-887

RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUMISSION 2013 SP 006A - RECONSTRUCTION DU PONT BRABANT-PHILIPPE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 novembre 2013, un appel d'offres public pour la reconstruction du pont Brabant-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa numéro CE-2014-56 du 29 janvier 2014, adjugeait un contrat à la firme Empereur Construction / 91399980 Québec inc. au montant total de 859 438,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette firme ne détient pas la licence requise de la Régie du bâtiment du Québec afin d'exécuter ou faire exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat avec la firme Empereur Construction / 91399980 Québec inc. pour la reconstruction du pont Brabant-Philippe.

Adoptée

CE-2014-888

SOUSSION 2013 SP 006A - RECONSTRUCTION DU PONT BRABANT-PHILIPPE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises Manitek / 6087086 Canada inc., 31, rue de l'Olympe, Val-des-Monts, Québec, J8N 0A3, pour la reconstruction du pont Brabant-Philippe, pour un montant total approximatif de 1 067 163,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 décembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12039-002-29519	822 100,00 \$	FDI - Reconstruction du pont Brabant
Futur FDI	140 511,81 \$	Futur FDI – Reconstruction du pont Brabant
04-13493	46 408,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	58 143,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-889

SOUSSION 2014 SP 080 - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA RUE MORIN - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C.S. Terrec inc., 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour le projet de réhabilitation de la rue Morin - Démolition des bâtiments, pour un montant total de 270 191,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30739-004-29714	243 720,14 \$	Acquisitions et travaux de réfection sur la rue Morin - Acquisitions et démolition
04-13493	11 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 721,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-890

SOUSSION 2014 SP 130 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC FONTAINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme EXEL Contracting inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour le réaménagement du parc Fontaine pour un montant approximatif de 194 175,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-001-29715	39 999,94 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres
18-13019-001-29716	3 858,77 \$	District électoral de Hull-Wright - Centre communautaire Fontaine
18-12057-001-29717	131 293,09 \$	Centre communautaire Fontaine - Accessibilité universelle
04-13493	8 444,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 579,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-891

SOUSSION 2014 SP 091 - SERVICES D'ARBORICULTURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 1^{er} avril 2014, un appel d'offres public concernant les services d'arboriculture;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues avant l'expiration du délai fixé pour leur présentation et qu'une seule firme a déposé une soumission conforme, les autres soumissions sont jugées non conformes parce que leur chef d'équipe respectif ne détient pas le diplôme exigé aux documents d'appel d'offres, cette exigence pouvant limiter toute concurrence;

CONSIDÉRANT QUE très peu de travailleurs de l'Outaouais détiennent un diplôme d'arboriculteur-élagueur reconnu par la Société Internationale d'Arboriculture-Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, donne au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 091 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2014-892

SOUSSION 2014 SP 050 - FOURNITURE D'UN VÉHICULE D'ÉMONDAGE AVEC ÉLÉVATEUR À NACELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Équipements Twin (1980) ltée, 10401, boulevard Parkway, Ville d'Anjou, Québec, H1T 1R4, pour la fourniture d'un véhicule d'émondage avec élévateur à nacelle, pour un montant total de 244 592,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 juin 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30743-006-29718	220 629,45 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 6 camions (6 et 10 roues)
04-13493	10 636,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 326,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-893

**SOUSSION 2014 SI 133 - RECONDITIONNEMENT D'UN PONT ÉLÉVATEUR
54 000 LBS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe Cide inc., 139, rue Racine, C. P. 529, Gatineau, Québec, J8P 8M5, pour le reconditionnement d'un pont élévateur 54 000 lbs, pour un montant total de 59 212,12 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juin 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14010-001-29719	53 411,01 \$	Ateliers mécaniques - Mise à niveau des installations mécaniques
04-13493	2 575,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 226,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-894

**SOUSSION 2014 SP 131 - FOURNITURE DE VÉHICULES DE POLICE -
SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), 7315, boulevard Newman, Lasalle, Québec, H8N 2K3, pour la fourniture de véhicules de police pour un montant total de 889 699,60 \$ incluant les taxes, et les options retenues (sirènes et clignotants, gyrophares et manuels d'atelier), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14003-001	319 600,00 \$	Fonds de roulement - Programme de remplacement de véhicules marqués
11-14003-002	168 436,56 \$	Fonds de roulement - Programme de remplacement de véhicules non marqués
11-14003-003	225 429,75 \$	Fonds de roulement - Programme de remplacement de véhicules B.E.C. et administration
Futur FDI	89 067,88 \$	
04-13493	38 691,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	48 474,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41410	89 067,88 \$		Indemnité d'assurances - Mécanique - Mise à niveau
03-10110		89 067,88 \$	Dépenses immobilisables financées par l'activité financière – Mécanique - Mise à niveau

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-895 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 D'UN MONTANT DE 387 401,91 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 JUIN 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant de 387 401,91 \$ pour la période du 19 au 25 juin 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-896 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-22 AU MONTANT DE 206 307,35 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 JUIN 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-22 au montant de 206 307,35 \$ pour la période du 8 au 14 juin 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-897 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-23 AU MONTANT DE 124 828,91 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 JUIN 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-23 au montant de 124 828,91 \$ pour la période du 15 au 21 juin 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-898

RÉSILIATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2013 SP 242 AVEC LA FIRME 7548397 CANADA INC. - DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1597 du 3 octobre 2013, octroyait un contrat à la firme 7548397 Canada inc. pour les services de déneigement des stationnements du centre sportif, du Cegep et du centre de services de Gatineau pour un montant de 53 190,44 \$ incluant les taxes, pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-164 du 19 février 2014, entérinait le retrait du déneigement du stationnement du Cegep et retirait le déneigement du stationnement et des voies d'accès du centre de services de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du contrat, plusieurs plaintes ont été formulées par la clientèle et le personnel du centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat malgré les nombreux avis de défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la résiliation du contrat avec la firme 7458397 Canada inc., et ce, à compter du 2 avril 2014;
- autorise le Service des finances à conserver la totalité de la garantie d'exécution au montant de 5 400 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2014-899

ACCEPTATION DES OPTIONS DE RENOUVELLEMENT POUR DIVERS CONTRATS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à indexation	Période visée	Services
CE-2010-70	Bell Canada	2009 SP 327 – Inscription par reconnaissance vocale interactive (RV)	36 524,46 \$	01-08-2014 au 31-07-2015	Service des Arts, culture et lettres
CE-2010-963	WM Québec inc.	2010 SP 044 -1 - Enlèvement des matières résiduelles-contrat 1B & 2B	10 260 682,62 \$	31-05-2015 au 31-05-2016	Service de l'environnement
	Malex	2010 SP 044-2 - Enlèvement des	127 648,08 \$	31-05-2015 au	Service de l'environnement

Numéro de CE	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à indexation	Période visée	Services
		matières résiduelles-contrat 3B		31-05-2016	
CE-2011-1870	Le spécialiste de la sécurité au travail	2011 SP 303-1 – Achat de chaussures de sécurité - Secteur Gatineau	39 893,22 \$	01-01-2015 au 31-12-2015	
	L'Équipeur	2011 SP 303-2 – Achat de chaussures de sécurité - Secteur Hull & Buckingham/Masson	36 365,89 \$	10-05-2014 au 09-05-2015	Service des travaux publics
CE-2012-1205	konecranes Canada inc.	2012 SP 091A-1 Entretien des équipements de levage et ponts roulants Section C (Équipements de levage)	28 178,04 \$	17-08-2014 au 16-08-2015	Service des travaux publics
	9055-1698 Québec inc. (St-Pie Hydraulique)	2012 SP 091A-2 Entretien des équipements de levage et ponts roulants Section B (Ponts roulants)	5 640,36 \$	17-08-2014 au 16-08-2015	Service des travaux publics
CE-2012-1791	Mironor 142975 Canada ltée	2012 SP 341 - Valorisation ou disposition des boues stabilisées	413 293,05 \$	01-01-2015 au 31-12-2015	Service de l'environnement
CE 2013-1488	ÉNAP (École Nationale d'administration publique)	2013 SI 318 - Services professionnels - Développement du sens éthique	27 594,00 \$	16-09-2014 au 15-09-2015	Service de police
CE-2011-973	Vidéotron S.E.N.C.	2011 SP 152 - Services de captation et de télédiffusion des séances du Conseil	119 621,25 \$	30-08-2014 au 29-08-2017	Service des communications

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE les divers services désirent se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction des divers services à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées des divers dossiers cités ci-haut.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-900

SOUMISSION 2014 SI 175 - MISE À JOUR DU LOGICIEL ET L'AJOUT DE DEUX LICENCES DU LOGICIEL WINFUEL POUR LA GESTION DE CARBURANT ET L'ACHAT DE LECTEURS DE CARTES D'ACCÈS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes stipule les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat visé par les articles suivants :

Article 573.3 (6^o) (a) :

« dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants »;

Article 573.3 (6^o) (b) :

« la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives »;

Article 573.3 (9^o) :

« dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Alternate Solutions inc., 565, avenue Arvin, Stoney Creek, Ontario, L8E 5N7, pour la mise à jour du logiciel de carburant Winfuel incluant l'ajout de deux licences additionnelles et un lien avec l'indicateur de niveau de carburant Veeder Root, au montant total de 42 774,15 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à émettre une commande à la firme Reliance Protectron, 170, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la fourniture de 14 lecteurs de cartes ICLASS SE MINI pour contrôle aux pompes, au montant de 1 770,62 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30800-529-29720	40 180,64 \$	Ateliers mécaniques – Administration - Entretien et réparation - Infrastructures - Autres
04-13493	1 937,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 426,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-901

RÉDUCTION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL - LOT 5 220 395 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 415, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QU'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville de Gatineau a été cédée à titre gratuit par madame Maude Watters et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull le 7 avril 1965 sous le numéro 157 279, sur une partie du lot 21 B, Rang 1, Canton de Templeton, comme démontré au plan préparé par monsieur Gaston Bolduc, arpenteur-géomètre, le 3 février 1965, sous le numéro 4584 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE cette partie du lot 21 B, Rang 1, Canton de Templeton, circonscription foncière de Hull, a fait l'objet de différentes opérations cadastrales et est dorénavant désignée comme étant le lot 5 220 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE sur l'immeuble, dorénavant connu comme étant le lot 5 220 395 du cadastre du Québec, une bâtisse commerciale ayant l'adresse civique 415, boulevard Maloney Ouest y est érigée depuis de nombreuses années et qu'une partie de la bâtisse empiète sur une largeur d'environ un mètre par toute la longueur de la bâtisse dans la servitude mentionnée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel de cet immeuble, la compagnie 8078211 Canada inc., a fait parvenir à la Ville de Gatineau une demande visant la régularisation de l'empiètement et la réduction de l'assiette de la servitude d'une largeur environ d'un mètre, comme démontré au plan de monsieur Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5779 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert qu'une telle réduction de la servitude permettrait à la Ville de continuer à entretenir la conduite d'égout pluvial sans en subir aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette réduction de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la réduction de l'assiette de la servitude d'égout pluvial publiée au bureau de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 157 279, comme identifié au plan préparé par monsieur Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5779 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2014-902

SUBVENTION DE 400 \$ - FIBROSE KYSTIQUE QUÉBEC - ACTIVITÉ - 16 AOÛT 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Fibrose kystique Québec, à l'attention de madame Lyne Lacroix, 48A, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3L6, à titre de subvention pour la 13^e édition de la Croisière « Naviguer vers un nouveau souffle de vie » qui se tiendra le samedi 16 août 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-903

SUBVENTION DE 500 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTacade, à l'attention de madame Diane Fontaine, coordonnatrice, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour le repas BBQ afin de saluer le travail des bénévoles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	500 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-904

SUBVENTION DE 1 500 \$ - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DES DEUX-RIVES - FESTIVAL RALLYE-CAP - 2 ET 3 AOÛT 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de l'Association de baseball amateur des Deux-Rives, à l'attention de madame Guylaine Demers, 281, rue Carpentier, Gatineau, Québec, J8M 1L1, à titre de subvention pour le Rallye-Cap qui aura lieu les 2 et 3 août 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	1 500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-905

SUBVENTION DE 2 000 \$ - TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TVC DE LA BASSE-LIÈVRE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Télévision communautaire de la Basse-Lièvre, à l'attention de monsieur André Soucy, directeur général, 150, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour la mise aux normes technologiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - Maire - Subventions
02-79947-972	1 000 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	2 000 \$		Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79947-972		2 000 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-906 **SUBVENTION DE 3 200 \$ - FONDATION SANTÉ GATINEAU - CYCLOTOUR SANTÉ - 13 SEPTEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 200 \$ à l'ordre de Fondation santé Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la première édition du Cyclotour Santé qui aura lieu le 13 septembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79948-972	1 000 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Tremble-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 000 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-907 **SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS BELLEVUE-SUD - ÉPLUCHETTE DE MAÏS - 23 AOÛT 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'Association des résidents Bellevue-Sud, 132, rue de Malartic, Gatineau, Québec, J8R 2T6, à titre de subvention pour l'épluchette de maïs le 23 août 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	6 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-908

SUBVENTION DE 7 100 \$ - ENTRE DEUX ROUES - ROULETHON - 23 AOÛT 2014
- MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 100 \$ à l'ordre de Entre deux roues, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour le Roulethon qui aura lieu le 23 août 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79937-972	5 000 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	200 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des- Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	5 000 \$		Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79937-972		5 000 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-909

SOUSSION 2014 SI 118 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats basés sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission aux firmes suivantes :

Dutchmaster Nurseries Limited, 3735, Sideline 16, Pickering, Ontario, L0H 1A0, pour la fourniture de plusieurs essences d'arbre comme indiqué au tableau 1 de l'annexe A, au montant total de 19 534,25 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue.

Pépinères Y. Yvon Auclair et fils enr., 1386, Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3G 4S6, pour la fourniture de certaines essences d'arbres comme indiqué au tableau 2 de l'annexe A, au montant total de 2 529,45 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Dutchmaster Nurseries Limited, 3735, Sideline 16, Pickering, Ontario, L0H 1A0, pour la fourniture de certaines essences d'arbre comme indiqué au tableau 2 de l'annexe A, au montant total de 9 422,20 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-001-29721	28 401,17 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres
04-13493	1 369,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 715,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-910

SOUSSION 2014 SI 151 - MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU - RÉNOVATION DES ESPACES DE SERVICE - SERVICE DE PROXIMITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme B.D. Systèmes intérieurs inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, pour la fourniture de matériaux, la main d'œuvre et l'équipement nécessaires à la rénovation des espaces de service (toilettes des loges, comptoir du vestiaire, les comptoirs et les armoires du bar de la mezzanine) de la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, au montant total de 68 157,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 juin 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12038-001-29722	59 280,00 \$	Acquisition d'immobilisations - Maison de la culture - Équipements
04-13493	2 964,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 913,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-911

RÉSILIATION DES CONTRATS - APPEL D'OFFRES 2013 SP 240 AVEC LA FIRME 7548397 CANADA INC. POUR LES STATIONNEMENTS DE L'ARÉNA BEAUDRY, DE L'ÉDIFICE JOHN-LUCK, DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-RICHARD ET DU PAVILLON LAVICTOIRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-1595 du 3 octobre 2013, octroyait un contrat à la firme 7548397 Canada inc. pour les services de déneigement des stationnements de l'aréna Baribeau, de l'édifice John-Luck, du centre communautaire Saint-Richard et du pavillon Lavictoire pour un montant de 60 153,40 \$ incluant les taxes, pour une période de quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du contrat, plusieurs plaintes ont été formulées par la clientèle des quatre endroits désignés;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas su démontrer sa capacité à remplir les obligations découlant du contrat malgré les nombreux avis de défaut d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la résiliation des contrats pour le déneigement des stationnements de l'aréna Baribeau, de l'édifice John-Luck, du centre communautaire Saint-Richard et du pavillon Lavictoire avec la firme 7458397 Canada inc. pour les trois années restantes au contrat, soit les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;
- autorise le Service des finances à conserver la garantie d'exécution au montant de 1 504 \$;
- autorise la Division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres pour le déneigement des stationnements de l'aréna Baribeau, de l'édifice John-Luck, du centre communautaire Saint-Richard et du pavillon Lavictoire.

Adoptée

CE-2014-912

SOUMISSION 2009 SP 034 - LOCATION ADDITIONNELLE DE DEUX CHARGEURS SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE - SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT DE QUATRE MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à procéder, auprès de la firme Hewitt Équipement ltée, à la location de deux chargeurs sur roues supplémentaires avec équipement à neige pour une période de quatre mois, et ce, aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial, le tout pour un total approximatif de 84 897,54 \$ incluant les taxes, sujet à l'indice du prix à la consommation de septembre 2014.

Le prix unitaire mensuel de location par chargeur sur roues est de 9 230 \$ par mois, excluant les taxes et sujet à l'indice du prix à la consommation de septembre 2014, et demeurera en vigueur pour la période de location, soit du 15 novembre 2014 au 15 mars 2015.

Les fonds nécessaires pour l'année 2014 au montant total approximatif de 21 224,38 \$ incluant les taxes, sujet à l'indice du prix à la consommation de septembre 2014, seront imputés à même le poste budgétaire 02-31310-516.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2015, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-913

SOUSSION 2014 SP 060 - PAVAGE ET AJUSTEMENT DE STRUCTURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestco infrastructures inc., 41, rue Valcourt, unité 3B, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour le pavage et l'ajustement de structures, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif, pour une période de deux ans, de 1 305 350,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le Service des travaux publics est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires de pavage et d'ajustement de structures aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires pour les années 2014 et 2015.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2015 et au PTI 2015, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41541-521-29723	189 199,98 \$	Ajustements de structures - Entretien et réparations - Infrastructures
06-30747-003-29724	90 571,80 \$	Travaux de mesures de modération de la vitesse - Secteur d'Aylmer - Rapiéçage
06-30747-009-29725	112 579,90 \$	Travaux de mesures de modération de la vitesse - Secteur de Hull - Rapiéçage
06-30747-019-29726	161 674,90 \$	Travaux de mesures de modération de la vitesse - Secteur de Gatineau - Rapiéçage
06-30747-029-29727	16 929,31 \$	Travaux de mesures de modération de la vitesse - Secteur de Buckingham - Rapiéçage
06-30747-034-29728	17 775,77 \$	Travaux de mesures de modération de la vitesse - Secteur de Masson-Angers - Rapiéçage
04-13493	28 383,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	35 560,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-914

SOUSSION 2014 SI 117 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU RECOUVREMENT DE PLASTIQUE DE BANDES - ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les installations sportives Agora inc., 1104, rue Levis, Terrebonne, J6W 4L1, pour la fourniture et l'installation d'un nouveau recouvrement de plastique de bandes à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay pour un montant total approximatif de 71 381,08 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13005-001-29729	64 387,75 \$	Arénas - Mise à niveau des installations - Réfection des installations
04-13493	3 104,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 889,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-915

SOUSSION 2014 SP 142 - FOURNITURE DE SEPT CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Surgenor Truck Group, 1571, Liverpool Court, Ottawa, Ontario, K1B 4L1, pour fournir sept camions de 10 roues avec équipements de déneigement pour un total de 1 445 385,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents de l'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2014 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à modifier le type de harnais pour un harnais hydraulique, le tout pour un total de 33 122,81 \$ incluant les taxes, et ce, pour les sept camions.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30743-006-29730	643 656,10 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Six camions (6 et 10 roues)
06-30734-017-29731	229 999,98 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues
06-30734-016-29732	229 999,98 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues
06-30734-015-29733	229 999,98 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 10 roues
04-13493	64 296,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	80 555,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-916

FERMETURE DE RUES ET DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'AGORA À LA MAISON DU CITOYEN - MARCHE POUR DES RÊVES - FONDATION RÊVES D'ENFANTS - 7 SEPTEMBRE 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la 10^e édition de la Marche Rêve d'enfants débute à la Maison du citoyen et nécessite la fermeture de rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues sont entièrement aux frais de l'organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture, à l'exception de l'accès aux véhicules d'urgence, de la rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier et d'une voie de la rue Laurier, entre la rue Victoria et le pont du Portage, de façon ponctuelle entre 9 h et 11 h 30, le dimanche 7 septembre 2014, dans le cadre de la Marche pour des rêves pour la Fondation Rêves d'enfants.

Le tout selon les conditions suivantes :

- L'organisme s'assure d'une entente avec le Service de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- L'organisme fournit au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'évènement.

La Fondation Rêves d'enfants est autorisée à utiliser l'agora de la Maison du citoyen gratuitement pour la tenue du rassemblement. L'exemption du coût de location représente une perte de revenus de 2 023 \$.

Adoptée

CE-2014-917

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-26 D'UN MONTANT DE 469 831,99 \$ - PÉRIODE DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-26 d'un montant de 469 831,99 \$ pour la période du 26 juin au 2 juillet 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-918

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME LUCIE CHAYKO À TITRE DE SECRÉTAIRE II - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE, GESTION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de secrétaire II à la Direction générale adjointe, Gestion du territoire pour une période ne pouvant excéder le 23 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la partie patronale et le Syndicat des cols blancs est intervenue suite à la lettre ENT-BLC-14-03 afin de prolonger l'affectation jusqu'au 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Lucie Chayko à titre de secrétaire II à la Direction générale adjointe, Gestion du territoire pour la période du 24 mai 2014 au 29 mai 2015.

Le salaire de madame Lucie Chayko sera celui de la classe 6, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants 06-30363-020 - Tronçon de la rue Jacques-Cartier et 18-12001-002 - Construction du centre multifonctionnel (50/50).

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-919

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MADAME ÉMILIE LABELLE À TITRE DE TECHNICIENNE EN ARPENTAGE - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en arpentage à la Division des services techniques du Service des infrastructures pour une période prévue du 9 juin au 5 décembre 2014 et ne pouvant excéder le 5 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Émilie Labelle à titre de technicienne en arpentage à la Division des services techniques du Service des infrastructures pour la période du 22 septembre au 5 décembre 2014, mais ne pouvant excéder le 5 juin 2015.

Le salaire de madame Émilie Labelle sera celui de la classe 8, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-12004-017 - Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - Ressources internes.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-920

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES MELANSON À TITRE DE RESPONSABLE, RELATIONS AVEC LES MÉDIAS - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Relations avec les médias (poste numéro COM-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) du Service des communications, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yves Melanson au poste de responsable, Relations avec les médias (poste numéro COM-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) du Service des communications sous la gouverne du chef de section, Relations publiques.

Le salaire de monsieur Yves Melanson est établi à la classe 3, échelon 7 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yves Melanson sera assujéti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yves Melanson est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des communications.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Service des communications – Cadres – Réguliers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-921

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER 103990

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services juridiques concernant une cause en CSST sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à poursuivre les représentations devant les tribunaux dans ce litige :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à retenir les services de M^c Frédéric Poirier de la firme Bélanger Sauvé pour la représenter devant les tribunaux dans le dossier numéro 103990.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service des ressources humaines, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-922

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME NICOLE ST-MARTIN À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - BUREAU DE L'OMBUDSMAN

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de secrétaire de direction au Bureau de l'ombudsman pour une période prévue du 6 août 2013 au 19 juillet 2014, mais ne pouvant excéder le 5 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Nicole St-Martin à titre de secrétaire de direction au Bureau de l'ombudsman pour la période du 4 mai au 19 juillet 2014, mais ne pouvant excéder le 5 août 2014.

Le salaire de madame Nicole St-Martin sera celui de la classe 7, échelon 7 de l'échelle salariale de cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13710-132 – Bureau de l'ombudsman – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-923

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2013-432 - CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 112240

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars 2013 le comité exécutif a adopté la résolution en titre;

CONSIDÉRANT l'intérêt des parties à éviter la judiciarisation du dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre la Ville de Gatineau et les représentants de l'employé 112240 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2013-432 selon le libellé ci-dessous;

QUE ce comité prend acte de la démission de l'employé 112240, et ce, rétroactivement au 25 mars 2013 et autorise la signature de la lettre d'entente ENT-BLC-14-06.

Le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-14-06.

Adoptée

CE-2014-924

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 111718

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 111718.

Adoptée

CE-2014-925

TRANSACTION - QUITTANCE SUBROGATOIRE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET ARMATURES BOIS-FRANCS INC. - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction du centre sportif, Armatures Bois-Francis inc. a fourni et installé l'acier d'armature;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars 2010, faisant suite à la fourniture et l'installation de ces matériaux, Armatures Bois-Francis inc. a publié un avis d'hypothèque légale de la construction grevant le centre sportif puisqu'un solde demeurait dû par l'entrepreneur Decarel inc. à Armatures Bois-Francis inc.;

CONSIDÉRANT QUE le 16 avril 2010, Armatures Bois-Francis inc. a publié un préavis d'exercice de recours pour fins de vente sous contrôle de justice;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, un solde demeure dû à Armatures Bois-Francis inc. par l'entrepreneur Decarel inc. au montant de 272 696,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Armatures Bois-Francis inc. poursuit Decarel inc. et la caution Axa Assurances relativement à sa créance, le tout dans le dossier numéro 500-17-059887-102;

CONSIDÉRANT QUE Decarel inc. a fait défaut de prendre les mesures nécessaires afin d'acquitter ce solde dû à son sous-traitant et de faire radier l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de régler à l'amiable le litige entre la Ville de Gatineau et Armatures Bois-Francis inc. et de subroger la Ville de Gatineau dans les droits de Armatures Bois-Francis inc. quant à sa réclamation contre Decarel inc., le tout sans admission quant à la validité de l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE les fonds requis à cette fin seront pris à même la retenue contractuelle que la Ville détient afin d'assurer l'exécution des obligations de Decarel inc. dans le cadre de la construction du centre sportif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la transaction-quittance subrogatoire à intervenir entre la Ville de Gatineau et Armatures Bois-Francis inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- autorise le directeur des Services juridiques et le directeur du Service des infrastructures à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- autorise le trésorier à effectuer le paiement, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le service concerné, d'un montant de 272 696,13 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-13181-61475 – Retenue sur contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61475	245 979,62 \$	Retenue sur contrat
04-13493	11 858,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 857,58 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-926

MANDATER M^E MICHEL SWANSTON AFIN D'AGIR À TITRE D'AVOCAT CONSEIL, SPÉCIALISÉ EN DROIT CRIMINEL, DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ (550-17-007290-131) À LA COUR SUPÉRIEURE PAR ABEL SOLANO-SANTANA, WILKY ALEJANDRO ESPINOSA-SANTANA ET DANIEL ARKAIFIE À L'ENCONTRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE par voie de requête datée du 10 septembre 2013, Abel Solano-Santana, Wilky Alejandro Espinosa-Santana et Daniel Arkaifie ont institué, à l'encontre de la Ville de Gatineau, le Procureur général du Québec et Ergine Dumesle, une requête introductive d'instance en dommages totalisant, à l'encontre de la Ville, une réclamation de 5 405 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à demander une compensation financière suite à leur arrestation dans le cadre d'une enquête de nature criminelle;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2014-700 du 4 juin 2014, mandatait la firme Beaudry Bertrand afin de représenter les intérêts de la Ville dans le présent dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Beaudry Bertrand de s'adjoindre les services de M^e Michel Swanston, avocat pratiquant spécifiquement dans le domaine du droit criminel;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des affaires juridiques de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à cet égard à M^e Michel Swanston à titre d'avocat conseil :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate M^e Michel Swanston afin d'agir à titre d'avocat conseil, spécialisé en droit criminel, dans le cadre du litige institué avec Abel Solano-Santana, Wilky Alejandro Espinosa-Santana et Daniel Arkaifie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-927

RÈGLEMENT HORS COUR - 2742021 CANADA INC. (MYRAL) CONTRE LA VILLE DE GATINEAU - VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN - RUE DE VERNON

CONSIDÉRANT QUE 2742021 Canada inc. (ci-après Myral) est une compagnie œuvrant notamment dans le tri de matières recyclables et opère, depuis 1995, son entreprise au 815, rue de Vernon;

CONSIDÉRANT QUE Myral a effectué diverses démarches, entre les années 2005 et 2009, afin de se porter acquéreur de deux parcelles de terrain, totalisant sept acres, et situées immédiatement à l'ouest des terrains qu'elle occupe déjà sur la rue de Vernon;

CONSIDÉRANT QUE les deux parcelles visées par l'entreprise Myral sont les lots 3 850 198 et 3 850 199 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par Développement économique – CLD Gatineau pendant les années 2005 à 2008;

CONSIDÉRANT le refus par la Ville de Gatineau, en 2009, de passer titre et de vendre à Myral ces sept acres de terrain;

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance signifiée par Myral à l'encontre de la Ville en mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette requête visait à forcer la Ville à passer titre quant à l'ensemble des parcelles visées ainsi qu'à obtenir une condamnation en dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement intervenues;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les procureurs et les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est disposée à céder 2,4 acres de terrain à l'entreprise Myral, soit plus particulièrement le lot 5 437 981 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette cession par la Ville de Gatineau est assortie de diverses conditions qui se retrouvent à l'entente de principe;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler hors cour le présent dossier conformément à l'entente de principe intervenue :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Adoptée

CE-2014-928

MANDATER LA FIRME J.F. SABOURIN ET ASSOCIÉS INC., EXPERTS-CONSEILS EN RESSOURCES HYDRIQUES ET EN ENVIRONNEMENT, POUR SES SERVICES PROFESSIONNELS ET SON EXPERTISE AFIN DE SOUTENIR LA VILLE DE GATINEAU DANS LES DOSSIERS DE POURSUITES RELATIVES AUX PLUIES DILUVIENNES DES 23, 24 ET 25 JUIN 2011

CONSIDÉRANT QUE les services d'une firme d'experts-conseils en ressources hydriques et en environnement sont requis dans le dossier des réclamations contre la Ville de Gatineau suite aux pluies diluviennes survenues les 23, 24 et 25 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de mandater la firme, et ce, afin d'assurer la défense de la Ville de Gatineau dans le cadre de différents dossiers de cour, notamment le dossier numéro 550-17-006304-115, soit le recours institué par la Société immobilière du Québec pour des dommages prétendument subis au 85, rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus d'appel d'offres, compte tenu que l'attribution de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, à savoir ici la Cour Supérieure;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé que les services professionnels de la firme J.F. Sabourin et associés inc., experts-conseils en ressources hydriques et en environnement, soient retenus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme J.F. Sabourin et associés inc. afin d'agir comme experts-conseils en ressources hydriques et en environnement dans le présent dossier.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire d'auto-assurance, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2014.

Adoptée

CE-2014-929

SUBVENTION DE 3 000 \$ - AUTO-SHOW GATINEAU - EXPOSITION DE VOITURES GATINEAU - 8 AU 10 AOÛT 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre d'Exposition de voitures Gatineau, à l'attention de monsieur Martin Lacasse, 369, chemin Queen's Park, Gatineau, Québec, J9J 2Z2, à titre de subvention pour la relance de l'événement Auto-Show Gatineau qui aura lieu du 8 au 10 août 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	750 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79933-972	750 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	750 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	750 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juillet 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif